

Repères pour mettre en œuvre l'enseignement complémentaire

Document de travail

Ce document a pour objectif d'aider les équipes des écoles à construire 54 heures d'enseignement complémentaire pour qu'il réponde au mieux aux besoins des élèves apprenant(s) dans un contexte d'ouverture au monde et de construction d'une citoyenneté calédonienne.

L'enseignement complémentaire est inscrit dans la **délibération n°127 du 13 janvier 2021 portant** organisation de l'enseignement primaire de la Nouvelle-Calédonie.

Il permet :

- une aide au travail personnel de l'élève, notamment sur l'étude des leçons
- une aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages
- la mise en œuvre d'une activité prévue par le projet d'école

C'est un temps original et spécifique qui mobilise :

- des situations pédagogiques au service de la prise de conscience par l'élève, de ses stratégies, de ses progrès, des outils et démarches qu'il peut utilement mobiliser dans le contexte de la classe pour faire grandir son sentiment de compétences ;
- du temps supplémentaire pour l'enseignant afin de mieux connaître et comprendre les stratégies individuelles des élèves, identifier les difficultés en jeu pour être en capacité de proposer des situations mieux adaptées dans les temps disciplinaires ;
- de l'innovation pédagogique pour qu'élèves et enseignants progressent dans des démarches d'apprentissage et d'enseignement plus explicites.

Sommaire

Quels élèves ?

Quelle articulation avec la classe ?

Quels contenus ?

Quelles démarches ?

Quelle organisation du temps et quelles mises en œuvre ?

1. Quels élèves ?

L'enseignement complémentaire **s'adresse à tous les élèves**. Il répond à **des besoins identifiés par les enseignants**.

Il vise notamment les élèves qui ont besoin d'être plus particulièrement accompagnés dans leurs apprentissages.

- A l'école maternelle, l'attention se portera plus spécifiquement sur les élèves pour lesquels :
 - la pratique langagière doit être renforcée, ou ceux dont la fréquentation de l'écrit sous toutes ses formes est à développer ;
 - l'attention, la concentration est à soutenir ;
 - l'entrée dans le métier d'élève, l'intérêt pour apprendre est à conforter.
- A l'école élémentaire, l'enseignement complémentaire répondra plus spécifiquement aux besoins :
 - des élèves qui doivent apprendre à mieux gérer leur activité lors d'un travail personnel, acquérir des stratégies plus efficaces pour mémoriser, s'organiser, planifier une tâche ;
 - de ceux qui ont besoin d'être encouragés, de prendre confiance en eux et de persévérer pour dépasser les obstacles rencontrés.

POINTS DE VIGILANCE

- L'aide spécialisée garde toute sa place pour les élèves en très grande difficulté.
- L'évaluation régulière des progrès de l'élève est nécessaire pour ajuster les objectifs pédagogiques tout au long de l'année.
- L'ambition de l'enseignement complémentaire est d'engager les actions dans la durée : cohérence et continuité sont à rechercher.

2. Quelle articulation avec la classe ?

Les 54 heures d'enseignement complémentaire sont centrées sur l'élève dans sa posture d'apprenant en fonction de ses singularités.

L'enseignement complémentaire permet un accompagnement plus personnel de l'élève par l'enseignant qui engage son action au service de l'autonomie de l'élève. Il permet également à l'élève de mieux se préparer aux attendus scolaires en ayant un temps d'enseignement explicite articulant savoirs, savoir-faire et savoir-être.

Il contribue ainsi à :

- **Affiner la connaissance des stratégies d'apprentissage des élèves à l'échelle individuelle**
 - par l'observation de l'enseignant et le soutien à la formulation, la verbalisation de chaque élève (pour débusquer les malentendus, décoder les origines des erreurs, anticiper les difficultés à venir);
 - par la prise de conscience par l'élève de ses propres manières d'apprendre et de ses progrès.
- **Prévenir les difficultés ou préparer de nouveaux apprentissages**
 - en anticipant les obstacles prévisibles, en encourageant les essais par l'expérimentation, la manipulation ;
 - en remobilisant les acquis, par exemple avant la présentation au groupe classe ;
 - en entraînant les fonctions exécutives mobilisées dans tout apprentissage : l'attention, la mémorisation, l'inhibition, la flexibilité ou la planification.
- **Engager activement les élèves dans leur projet d'apprentissage**
 - en donnant du sens aux apprentissages, par la mise en réseau, l'ancrage sur les situations concrètes, la mobilisation du corps ;
 - en favorisant le développement psycho-social des élèves : confiance, autonomie, initiative, créativité, communication.
- **Compléter, stabiliser ou enrichir les acquis relevant des temps disciplinaires**
 - en permettant à l'élève d'apprendre à mémoriser, à réviser, à organiser ses recherches ;
 - en donnant du temps pour co-construire ses outils de classe et savoir les utiliser à bon escient ;
 - en renforçant l'automatisation des procédures ;
 - en soutenant la maîtrise de connaissances encore fragiles, par le recours à des situations nouvelles, détournées.

POINTS DE VIGILANCE

Continuité des aides et continuité avec la classe

- ☐ L'enseignement complémentaire ne se substitue ni à l'enseignement disciplinaire, ni à l'aide spécialisée. Il vise des objectifs plus larges et propose des pratiques alternatives.
- ☐ Poursuivre à l'identique des situations d'enseignement, refaire, terminer une leçon, des exercices en cours ne peuvent être des pratiques d'enseignement complémentaire.
- ☐ Favoriser la réussite de tous les élèves passe par **tisser des liens** avec le travail mené dans le temps d'enseignement hebdomadaire et lors des années scolaires précédentes. Organiser du soutien sans lien avec la pratique au quotidien de la classe ne peut être une réponse d'enseignement complémentaire.
- ☐ Travailler autant **l'anticipation des obstacles** les plus probables qui se poseront aux élèves pour accéder aux apprentissages que la réponse à des difficultés constatées.
- ☐ Prendre en compte la nécessaire articulation avec les **autres modalités d'aide aux élèves** mises en œuvre dans le cadre du projet d'école.

3. Quels contenus ?

L'enseignement complémentaire est proposé aux élèves de l'école en réponse à des besoins identifiés par les enseignants. Il est ainsi en lien avec les axes développés dans le **projet d'école**.

L'enseignement complémentaire permet :

- **une aide au travail personnel de l'élève, notamment sur l'étude des leçons**

Acquisition d'une méthodologie de travail, de l'autonomie pour réaliser des tâches à sa portée, en appui sur des outils appropriés et maîtrisés et sur une plus claire compréhension des attendus scolaires ;

- **une aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages**

Acquisition des compétences du socle commun liées au français et aux mathématiques ;

- **la mise en œuvre d'une activité prévue par le projet d'école**

Richesse, cohérence et complémentarité des parcours linguistiques, sportifs, artistiques et culturels des élèves.

L'enseignement complémentaire s'inscrit dans le **socle commun de connaissances, de compétences et de valeurs**. Il permet à tous les élèves « *d'apprendre à apprendre, seuls ou collectivement, en classe ou en dehors, afin de réussir dans leurs études et, par la suite, se former tout au long de la vie. Les méthodes et outils pour apprendre doivent faire l'objet d'un apprentissage explicite en situation, dans tous les enseignements et espaces de la vie scolaire* ». *Annexe à la Délibération n° 127 du 13 janvier 2021 - RELATIVE AU SOCLE COMMUN DE CONNAISSANCES, DE COMPÉTENCES ET DE VALEURS DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE*

En particulier, l'aide au travail personnel de l'élève est à mettre en lien prioritairement avec le **domaine 2** du socle « les méthodes et outils pour apprendre ».

L'aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages s'appuiera en particulier sur le **domaine 1** « des langages pour penser et communiquer ».

La mise en œuvre d'une activité prévue par le projet d'école s'inscrira dans le **domaine 3** « la formation de la personne et du citoyen », avec des liens vers les autres domaines du socle en fonction des actions développées.

POINTS DE VIGILANCE

□ **Étude des leçons** : l'enseignement complémentaire ne peut être un temps passif au cours duquel l'élève est laissé à lui-même pour apprendre ses leçons mais un temps actif, d'apprentissage pour outiller l'élève à s'engager progressivement vers son autonomie. Pour rappel, les devoirs écrits sont formellement interdits à l'école en Nouvelle-Calédonie ;

□ **Difficultés d'apprentissage** : au-delà des actions de prévention ou de remédiation organisées au quotidien dans le cadre disciplinaire des programmes d'enseignement, l'enseignement complémentaire favorisera une pédagogie du détour et mobilisera des ambitions de consolidation des compétences relatives au socle commun. Les modalités diversifiées prendront ainsi toute leur place pour apprendre autrement : numérique, jeux, manipulations, mise en situation, expression...

□ **Activité du projet d'école** : Les activités en lien avec le projet d'école sont déjà parties intégrantes des activités disciplinaires. L'enseignement complémentaire contribue à assurer de la continuité dans les différents parcours. Il donne du temps pour que les élèves apprennent à faire des liens, à transférer les connaissances et compétences mobilisées par les différentes actions du projet d'école.

4. Quelles démarches ?

Les démarches à privilégier en enseignement complémentaire sont celles qui relèvent de l'enseignement explicite. Elles favorisent la mise en œuvre des fondements de l'apprentissage en mobilisant les verbalisations qui guident l'action, l'explicitation des conditions de réussite des tâches, l'appropriation des attendus et procédures.

Par fondements de l'apprentissage, on entend les procédures cognitives de base (chronologie, repérage dans l'espace, catégorisation, attention, développement de la mémoire de travail, phonologie, compréhension de l'implicite).

Les fondements de l'apprentissage regroupent également les apprentissages sociaux et émotionnels (conscience de soi, compétences émotionnelles, conscience sociale, compétences relationnelles, prise de décision).

Les démarches d'enseignement complémentaire engagent l'implication, l'initiative et l'autonomie des élèves en favorisant l'auto-évaluation, la co-construction des outils et projets, le retour réflexif et la métacognition à l'échelle individuelle.

- C'est un temps qui **encourage l'implication**, en donnant plus de temps pour favoriser la participation active de chacun, la manipulation, la construction de notions manquantes.

Situations qui permettent à l'élève d'expérimenter, de manipuler (faire avec les mains), avant que de conceptualiser (faire avec la tête) y compris au cycle 3. Situations qui permettent de préparer la séance collective à venir, pour placer l'élève en re-connaissance et favoriser sa participation à bon escient.

- L'enseignement complémentaire est un temps réflexif pour l'élève qui lui permet de **prendre conscience de ses propres progrès**, du chemin d'apprentissage.

*Situations qui permettent à l'élève de revenir sur son travail passé, de verbaliser ses progrès et ceux qui restent à faire, de développer l'auto-évaluation pour **renforcer son sentiment de compétence**.*

- Il aide à faire prendre conscience à l'élève de **ce qu'il doit faire pour réussir** : à écouter, à réviser une leçon, à apprendre une poésie, à mémoriser une table de multiplication.

Situations qui attirent l'attention sur ce qu'il est important de retenir, comment on retient mieux, on apprend à mieux faire, qui éclairent les enjeux (focales / évaluations à retenir), les transferts « c'est comme, cela fait penser à... ».

- Il permet à chaque élève d'acquérir des **méthodes de travail efficaces** afin de :
 - lever les malentendus entre les attentes de l'école et sa propre représentation du travail à fournir ;
 - devenir de plus en plus autonome pour réaliser des tâches à sa portée.

Situations qui permettent de construire des outils et de les entraîner pour que leur usage soit investi et réellement mobilisé en classe : apprendre à construire et se servir des affichages de la classe, apprendre à débattre, à coopérer.

- L'enseignement complémentaire est un temps qui cherche à entraîner les **fonctions exécutives** mobilisées dans tout apprentissage : l'attention, la mémorisation, l'inhibition, la flexibilité ou la planification.

Situations qui permettent d'entraîner la capacité à empêcher une réponse automatique (inhibition), à passer d'une tâche à une autre (switch ou flexibilité), à organiser une série d'actions (planification) : apprendre à trier, à catégoriser, créer des jeux de cour...

- Il contribue à **donner du sens aux apprentissages**, à accompagner les mises en réseau des connaissances et compétences en privilégiant l'appui sur des situations concrètes qui engagent activement l'élève.

Situations qui offrent des choix aux élèves, une perspective accessible et valorisante, un lien avec la vie « hors l'école », qui mobilisent une intention propre.

- Il engage des démarches pédagogiques qui mobilisent les **habiletés sociales** (compétences psychosociales) : initiative, créativité, communication...

Situations qui favorisent la coopération, la collaboration, qui mettent en œuvre des jeux symboliques, des jeux à règles...

5. Organisation et mise en œuvre

L'enseignement complémentaire s'adresse à tous les élèves de l'école selon les besoins identifiés par les enseignants. Il est organisé par tous les enseignants de l'école parfois avec le concours d'autres enseignants et mis en œuvre sous leur responsabilité.

Une liste des différents groupes d'élèves est constituée. Cette liste qui évolue au cours de l'année en fonction de l'émergence de besoins nouveaux est arrêtée en conseil de maîtres sur proposition des conseils de cycle.

Le volume horaire **annuel** consacré par chaque enseignant à l'enseignement complémentaire avec les élèves est de cinquante-quatre (54) heures. Le choix des plages horaires durant lesquelles se déroulent l'EC est laissé à l'initiative de l'équipe enseignante dans le cadre de l'organisation pédagogique de la semaine scolaire. L'organisation générale de l'enseignement complémentaire est arrêtée annuellement, sur proposition du conseil des maîtres, par l'inspecteur d'autorité pédagogique.

A- Choix des contenus en lien avec le projet d'école

Le contenu des activités correspond aux besoins des élèves identifiés par les enseignants. A ce titre, **l'ancrage sur le projet d'école est indispensable.**

Les activités retenues en équipe pédagogique peuvent s'appuyer sur les **fiches ressources** mises à disposition par la DENC. Elles peuvent aussi être construites en équipe : leur contenu sera alors détaillé et soumis à la validation de l'IEP (cf. fiche d'aide à la création d'une séquence d'enseignement complémentaire)

La cohérence des activités et leur continuité au sein d'un cycle, d'une école sont à rechercher. La réflexion sur la gestion des outils de l'élève, les affichages de classe ou toute autre action d'enseignement complémentaire, gagne en effet à être menée dans la durée, avec un enrichissement progressif des attendus. L'enseignement complémentaire devient alors un levier pour définir et partager collectivement des approches méthodologiques qui constitueront des repères stables pour les élèves tout au long de leur parcours.

Exemples :

Axes retenus par le projet d'école

Ambition 3 : Ancrer l'École dans son environnement, un climat scolaire au service de l'épanouissement de l'élève

Objectif : Instaurer un climat scolaire serein

Action : Valoriser les initiatives de médiation entre pairs et les projets portés par les élèves

*fiche ressource 27 : Apprendre à organiser, investir et créer des jeux de cour
(toutes les classes)*

Ambition 2 : Considérer la diversité des publics pour une École de la réussite pour tous

Objectif : Mieux prendre en compte la situation des élèves à besoins éducatifs particuliers

Action : Expérimenter un dispositif d'accompagnement des projets d'inclusion des élèves à besoin éducatif particuliers (avec DESED)

*fiche ressource 15 : L'entrée dans l'écrit : projet de lecteur (SG – CP - CE1)
fiche ressource 13 : Apprendre à créer des liens : créer un réseau en littérature
(CE2-CM1-CM2)*

B- Organisation hebdomadaire des activités

Les activités peuvent être :

- régulières sur l'année ou massées sur des périodes identifiées ;
- menées en décloisonnement, en échange de classe, avec sa propre classe, en sous-groupes avec d'autres intervenants (maîtres surnuméraire, DESED, directeur...) ;
- fractionnées selon le besoin : courts rituels quotidiens, ou un seul temps fort hebdomadaire.

Exemples :

- 1h30 réparties chaque semaine entre : 45 minutes menées dans sa propre classe et 45 minutes menées en décloisonnement de cycle d'école
- 1h30 hebdomadaires menées dans sa propre classe

C- Répartition annuelle / pluri-annuelle

Activités par classe / cycle

	Période 1	Période 2	Période 3	Période 4	Période 5
CP	Projet de lecteur (F15) + DESED	Projet de lecteur (F15) + DESED		Jeux de cour (F27)	
CE1	Projet de lecteur (F15) + DESED				Jeux de cour (F27) – planning / régul
CE2	Jeux de cour (F27)		Jeux de cour (F27) – planning / régul	Réseau littéraire (F13)	Jeux de cour (F27) Réseau littéraire (F13)
CM1 -CM2					
Jeux de cour (F27)	Lancement 1h30	Planning / régul 0h30	----->		
Réseau littéraire (F13) <i>/Livre mon ami</i>		Premier réseau 1h	1h x 2	2 x 0h30	
Apprendre à débattre (F22)				1h	

POINTS DE VIGILANCE

- l'enseignement complémentaire gagnera à être programmé sur l'année en visant l'adéquation au projet d'école et la cohérence d'équipe de cycle, d'école.